

Saint-Jean-sur-Richelieu, 24 août 2026

Service de l'urbanisme et du
développement durable
315, rue MacDonald, bureau 303
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 8J3

450 359-2400

À qui de droit,

Objet : Révision du plan d'urbanisme et période de transition réglementaire

Madame, Monsieur,

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu amorcera prochainement une étape importante de la révision de son plan d'urbanisme. Son adoption, prévue en novembre 2026, permettra d'amorcer sa mise en œuvre et de doter la Ville d'un cadre d'aménagement plus clair, prévisible et adapté aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Cette démarche vise à doter la Ville d'un cadre d'aménagement renouvelé, aligné sur les besoins actuels et futurs de la collectivité. Elle aura également une incidence sur la planification et la réalisation de plusieurs projets résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels qui contribuent à la vitalité économique du territoire.

Afin d'assurer une transition harmonieuse vers ce nouveau cadre réglementaire, des **mesures transitoires** seront mises en place au cours des prochains mois. Celles-ci permettront d'encadrer le traitement des demandes et de maintenir une approche cohérente jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements d'urbanisme.

À titre de partenaires du développement économique johannais, nous souhaitons porter à votre attention les principales échéances qui pourraient intéresser les entreprises, les investisseurs, les promoteurs et les organisations que vous représentez (voir page suivante) :

Dates limites de dépôt de demandes

Jusqu'au 23 décembre 2026

Catégories concernées :

Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

MRU et PPCMOI :

Construction prévue en 2027

Déposez une demande complète avant le 23 décembre 2026 pour qu'elle soit analysée selon la réglementation actuelle.

Par la suite, communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître les possibilités applicables à votre projet.

Catégories concernées :

Demandes de dérogations mineures

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Usages conditionnels

Déposez une demande complète avant le 31 mars 2027 pour qu'elle soit analysée selon la réglementation actuelle. Par la suite, communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître les possibilités applicables à votre projet.

Jusqu'au 31 mars 2027

Catégorie concernée :

Permis, certificats et déclarations de travaux

Déposez une demande complète avant cette date pour qu'elle soit analysée selon la réglementation actuelle.

Par la suite :

Les demandes demeurent possibles.

Jusqu'à la fin août 2027

Elles devront toutefois respecter le principe de **double conformité** (de fin septembre 2027 à janvier 2028), c'est-à-dire être conformes à la réglementation en vigueur et à la réglementation projetée. La norme la plus restrictive s'applique.

Une démarche concertée pour soutenir le développement

Cette révision constitue une étape importante pour l'avenir de notre territoire. Les acteurs du milieu économique jouent un rôle essentiel dans le développement et la vitalité de notre communauté.

Nous souhaitons ainsi vous tenir informés des changements à venir ainsi que de leurs incidences, afin de favoriser la réalisation de projets qui répondent aux besoins de la population et contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie de notre milieu.

Information et accompagnement

Consciente que cette transition peut avoir des répercussions sur les décisions d'investissement, les échéanciers de réalisation et la planification de certains projets, la Ville souhaite maintenir un dialogue étroit avec les acteurs du milieu économique.

Nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos membres, partenaires et réseaux afin de favoriser une bonne compréhension des échéances à venir et de permettre aux porteurs de projets d'entreprendre leurs démarches au moment opportun.

Pour toute question ou pour obtenir des précisions sur les impacts de cette transition, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme à urbanisme@sjsr.ca.

Pour en savoir davantage sur les échéances et les catégories de demandes, visitez le sjsr.ca/revision-plan-urbanisme

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration au développement économique et à la prospérité de notre communauté.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service de l'urbanisme et des grands projets

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

